

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DE LA COMMUNE DE COUBERT (77170)

Séance du 13 Juillet 2024

Le treize juillet deux mille vingt-quatre à 10 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le six juillet 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, au premier étage, dans la salle du Conseil, 17 rue Aristide Briand, sous la présidence de Monsieur Louis Marie SAOÛT.

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	18	17

Présents : Mmes DESNOYERS, CHALBOT, BRINET, DUBARRY, CHAUVAUX et Mrs SAOÛT, VILLERET, LE BOULENGER, TOMAINO, PODEVIN, PRIEUR, LARUELLE.

Excusées ayant donné procuration : Mme BEST donne pouvoir à Mme DESNOYERS, Mme WINKLER donne pouvoir à M. PODEVIN, Mme DUMAS donne pouvoir à M. SAOÛT, M. DA COSTA donne pouvoir à M. VILLERET, M. BLONDEL donne pouvoir à Mme BRINET.

Absent : M. HULIN.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur VILLERET a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Validation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal.
- 2- Suppression d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à raison de 35 heures hebdomadaires,
- 3- Choix de l'entreprise pour le remplacement de l'éclairage public du Stade Municipal,
- 4- Informations et questions diverses.

Les membres présents adoptent le procès-verbal de la séance précédente à l'unanimité.

Délibération n°2024 – 030	SUPPRESSION D'UN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE À RAISON DE 35 HEURES HEBDOMADAIRES
---------------------------	---

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article L. 313-1 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2023-067 en date du 28 Novembre 2023 créant un poste d'ATSEM Territorial de 1^{ère} classe à temps complet pour permettre l'avancement de grade d'un agent

Vu l'arrêté n° RH-2023-031 en date du 1^{er}/12/2023 portant avancement de grade de l'agent

Vu l'avis du comité social territorial placé auprès du Centre de Gestion rendu le 23 avril 2024 ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE

- la suppression au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE à temps complet ;
- la présente modification du tableau des effectifs prend effet à compter du 13 juillet 2024.

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal le projet de remplacement de l'éclairage du Stade Municipal.

Il précise que pour mener à bien ces travaux, une consultation a été lancée afin de désigner l'entreprise chargée de la réalisation.

À la vue des différentes offres, le choix du pouvoir adjudicateur s'est porté sur l'offre suivante :

- **S.A.R.L MANIERE Électricité Générale** sise 18 bis Route de Troyes – Les Étards – 77390 OZOUER-LE-VOUGLIS
Montant HT : 16 485,90 €
Montant TTC : 19 783,08 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de la S.A.R.L MANIÈRE Électricité Générale pour un montant de 16 485,90 € HT, soit 19 783,08 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

INFORMATIONS

- **Réunions de quartier**

La programmation des réunions de quartier à venir a été fixée ainsi :

- Le samedi 29 Juin, à 11 heures : Quartier de l'Église,
- Le samedi 13 Juillet, à 11 heures : Petites Maisons et Nexity,
- Le samedi 27 Juillet, à 11 heures : Quartier du Verger, Allée des Lilas et des Roses,
- Le samedi 14 septembre, à 11 heures : Quartier Edmond Floury,
- Le samedi 28 septembre, à 11 heures : Quartier Jaurès EST (entre l'ancienne auto-école et l'ancienne station Total),

Elle pourra être modifiée en fonction des besoins, et de la météo.

- **Feu d'artifice du 14 Juillet 2024**

Rendez-vous à 22 heures au stade pour aider à la mise en place. Départ de la retraite aux flambeaux à partir de 22 heures 30, au parking Cochet-Cochet, avec distribution des lampions.

- **Sécurité**

Il est mentionné une certaine dangerosité pour les piétons au niveau du carrefour des rues Étienne Tétrot et Jean Jaurès. Les véhicules venant de la Gendarmerie et se dirigeant vers Brie-Comte-Robert prennent le virage trop vite. Monsieur le Maire indique qu'il faudrait revoir la temporalité des feux tricolores à cet endroit afin de sécuriser l'endroit.

- **Restauration de l'Église**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la restauration de l'Église Sainte Geneviève, il a été demandé l'appui de la Fondation du Patrimoine afin de réaliser une cagnotte participative. Le 20 Juillet prochain, aura lieu dans la salle des Mariages, une réunion d'information en présence de la Fondation. Les administrés sont conviés, et une invitation a été envoyée aux personnes susceptibles d'être intéressées par ce projet. Reste à savoir si une association se crée pour la récolte de fonds, ou si c'est la commune qui se rend responsable du projet.

- **J'me Bouge en Août – 3^{ème} saison**

À ce jour, il y a 25 enfants inscrits pour avoir un ticket pour une sortie au Zoo d'Attilly.

- **Semaine sportive du mois d'Août pour les Jeunes**

Actuellement, il y a 9 inscrits. Les inscriptions vont s'ouvrir aux communes sectorisées sur le collège de Coubert. Bien évidemment, les jeunes de Coubert resteront prioritaires à l'inscription en cas de forte demande.

- **Concours Maisons et Balcons Fleuris**

Monsieur le Maire indique que dans un article du Coubert Info de Juin, il avait été spécifié qu'un concours de Maisons et Balcons Fleuris serait organisé. Malheureusement, Monsieur VILLERET indique que faute de temps, le règlement n'a pas pu être rédigé à temps pour mettre en place ce concours avant les vacances. De ce fait, le concours est annulé pour cette année.

- **Jury du Label Villes et Villages Fleuris**

Le Jury visitera la commune, accompagné de Monsieur VILLERET, le mardi 16 juillet à partir de 11 heures

- **Taxe additionnelle aux droits de mutation**

Monsieur le Maire indique que le Département a notifié la commune qu'elle se verra attribuer une dotation d'un montant de 28 005,97 € au titre de la répartition du solde des produits 2023 du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière sur les mutations à titre onéreux (FDPTA-DMTO).

En 2023, la commune avait touché 57 286,50 €.

- **Madame THIEBAULT-MARTINEZ Céline – Députée de la 9^{ème} Circonscription de Seine-et-Marne, élue depuis les élections législatives du 7 juillet 2024.**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu de la part de la nouvelle Députée à l'ensemble des Conseillers présents.

- **Projet de Plan des Mobilités en Île-de-France**

Le Conseil Municipal va devoir émettre un avis sur le Projet de Pal des Mobilités en Île-de-France. Celui-ci a été arrêté en Conseil Régional. Les éléments vont être transmis à chacun afin que cet avis puisse être mis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

- **Nouveau planning des réunions de travail à compter du mardi 17 septembre 2024**

- **Service Périscolaire**

Madame DESNOYERS indique que pour la rentrée scolaire 2024-2025, il est encore nécessaire de trouver un personne pour effectuer 2 heures hebdomadaires sur le temps cantine. Elle demande à l'assemblée de faire la communication auprès de leur entourage, en plus de celle réalisée en Mairie.

- **Propriété du 11 rue Eugène Dorlet et 33 rue Aristide Briand (ancienne maison de Madame NARBOUTON)**

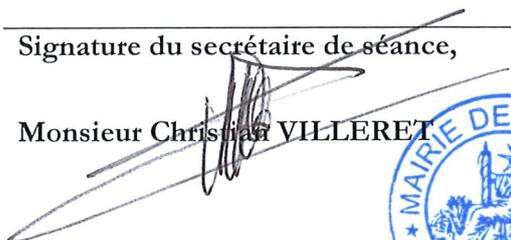
Le Département de Seine-et-Marne donne un avis défavorable sur la division, et plus particulièrement pour une sortie sur la Rue Eugène Dorlet, et conseille plutôt une sortie sur la rue Aristide Briand.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 11 heures.

Fait et délibéré à Coubert, les jours, mois et an susdits.

Signature du secrétaire de séance,

Monsieur Christian VILLERET



Signature de Monsieur le Maire,

Monsieur Louis Marie SAOÛT

